

[Bienvenue sur notre plateforme de préinscription en ligne !](#)

Nous sommes ravis de vous accueillir pour le processus d'inscription à notre établissement.

Avant de commencer, nous tenons à vous fournir quelques informations importantes :

- **Dates d'inscription : NOUVEAUX ÉLÈVES : du mardi 16 juin au mercredi 30 septembre (sous réserve du nombre de places disponibles)**
Nous vous encourageons à vous inscrire dès que possible afin de garantir votre place.
- **Validité du dossier :**
Pour compléter votre inscription, veuillez fournir tous les documents requis tels que certificats, justificatifs, etc. Un dossier complet nous permettra de traiter votre inscription rapidement et efficacement.

Veuillez noter que tout dossier incomplet pourra être refusé.

- **Confirmation d'inscription :**
Il s'agit d'une préinscription et non d'une inscription définitive. L'administration procédera à une vérification de votre dossier afin de confirmer les informations fournies, les documents joints, ainsi que la validité de vos choix d'enseignement.

La confirmation d'inscription est soumise aux droits d'inscription.

Le droit d'inscription représente une participation aux frais de constitution et de traitement du dossier ou du renouvellement de celui-ci. Il est à tarif unique et n'est pas remboursable, même si l'élève n'est pas retenu ou ne maintient pas son vœu d'inscription.

Les tarifs sont disponibles sur le site : www.mairie-heninbeaumont.fr. Ils sont également affichés dans les locaux de l'établissement.

- **Rétractation :**
Assurez-vous de vérifier attentivement toutes les informations avant de confirmer votre inscription. Une fois votre demande de préinscription validée, aucun changement ne pourra être apporté ultérieurement. Si vous devez effectuer des modifications après confirmation, veuillez prendre contact auprès du secrétariat.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 03.21.76.84.16

- **Règlement intérieur :**

En vous inscrivant dans notre établissement, vous acceptez les conditions décrites dans notre règlement intérieur. Ce document est essentiel pour favoriser le bon déroulement de nos activités, cultiver des relations harmonieuses entre tous les membres, et promouvoir un environnement propice au bien-être et au vivre-ensemble.

- **Facturation et paiement :**

L'inscription à notre établissement implique l'engagement de régler le droit d'inscription ainsi que la totalité du droit de scolarité pour l'année en cours, afin de garantir le bon fonctionnement de nos activités et une planification optimale pour tous.

Les familles doivent s'acquitter du paiement entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre de l'année en cours. Au-delà de ce délai, les droits non acquittés sont remis au comptable du Trésor Public chargé de les recouvrer. Le non-paiement met fin à la scolarité de l'élève.

Veuillez noter que la facture sera établie au nom du payeur. Si le payeur diffère de l'élève, veuillez le préciser lors de l'inscription.

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en Espèces.

Les règlements seront encaissés uniquement par madame Séverine Martin, régisseuse de l'établissement durant les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés lors du processus d'inscription, notre équipe est là pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à coledemusique@mairie-heninbeaumont.fr ou par téléphone au 03.21.76.84.16.

Vous pouvez également consulter le site internet de la ville : www.mairie-heninbeaumont.fr

♪ **Nous vous souhaitons une bonne préinscription !** ♪